



# Notice PM'up Relance

*Quelles actions intégrer dans son plan PM'up Relance?*

*La présente notice se rattache au règlement d'attribution PM'up voté par la délibération CR 105-16 du 16 juin 2016 modifié par la délibération CP 2022-C07 du 20 mai 2022.*

*Elle s'appuie sur le régime cadre exempté de notification n° SA n°100189 relatif aux aides en faveur des PME qui précise les conditions spécifiques de prise en charge des dépenses (catégorie, assiette, taux d'intensité).*

*Elle a pour objectif d'aider les entreprises à construire leur plan de développement avec des exemples de dépenses éligibles et inéligibles (liste non exhaustive).*

**IL EST FORTEMENT RECOMMANDE D'EN PRENDRE CONNAISSANCE LORS DU DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE.**

*Toute dépense doit remplir les critères d'éligibilité pour être subventionnée. Ces critères d'éligibilité sont propres à chaque catégorie de dépenses.*

## Sommaire

1.	Les principes d'éligibilité communs aux dépenses PM'up .....	1
2.	Les catégories de dépenses .....	3
	INVESTISSEMENTS .....	3
	○ INVESTISSEMENTS MATERIELS .....	3
	○ INVESTISSEMENTS IMMATERIELS .....	5
	BREVETS .....	6
	CONSEIL .....	7
	INTERNATIONAL .....	9
	○ SALONS INTERNATIONAUX .....	9
	○ VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE) .....	10
	○ CONSEIL A L'INTERNATIONAL .....	11
	RECRUTEMENTS DE CADRES .....	12
3.	Autres dépenses .....	14
	○ TRANSFORMATION NUMERIQUE .....	14
	○ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE .....	15
	○ QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL .....	16

## 1. Les principes d'éligibilité communs aux dépenses PM'up

Principes généraux d'éligibilité	Description	Exemples d'actions inéligibles
<b>Incitativité des actions présentées (temporalité et engagement de la dépense)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande d'aide doit être préalable à l'engagement de la dépense</li> <li>• La date de prise en compte des dépenses éligibles est la date du dépôt de la candidature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'un contrat de prestation, d'un contrat de travail, d'un bon de commande ou de réservation avant la date de dépôt de la candidature</li> </ul>
<b>Exclusion des actions de gestion courante qui ont un caractère habituel pour le fonctionnement de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses qui relèvent du fonctionnement courant de l'entreprise ne sont pas recevables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une plaquette de communication, frais de création et de graphisme</li> <li>• Avoir recours à un comptable pour clôturer l'exercice</li> <li>• Achat de fournitures et consommables de faible valeur</li> </ul>
<b>Interdiction de cumul d'aides publiques sur une même ligne de dépense</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cumul de subventions publiques, au-delà de 50%, ou au-delà de 10% ou 20% pour les investissements amortissables du montant total, n'est pas possible</li> <li>• Exclusion du double financement régional (agriculture, culture, environnement, formation ... )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à un salon bénéficiant d'un ticket modérateur (participation financière de Bpifrance, Business France, Etat, Mairie de Paris...)</li> </ul>
<b>Exclusion des dépenses R&amp;D</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses qui relèvent du développement technologique des produits et services ne sont pas recevables<sup>1</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Externalisation du développement d'un logiciel commercialisé par l'entreprise</li> <li>• Recrutement d'un directeur R&amp;D, ingénieur R&amp;D, chef de projet R&amp;D</li> <li>• Conseil R&amp;D pour un prototype, une nouvelle ligne de produit ou de service</li> </ul>

<sup>1</sup> D'autres financements régionaux peuvent être mobilisés pour ces actions (Innov'up : <https://www.iledefrance.fr/innovup>).

<b>Absence de lien d'intérêt entre l'entreprise et le prestataire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les dépenses doivent être effectuées auprès d'un tiers aux conditions du marché, sans que l'acquéreur soit en position d'exercer un contrôle sur le vendeur, et vice versa</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prestations intra-groupe</li><li>• Recours à un consultant par ailleurs salarié ou actionnaire de l'entreprise</li><li>• Recrutement d'un dirigeant actionnaire de l'entreprise</li></ul>
---	--	---

## 2. Les catégories de dépenses

### A. INVESTISSEMENTS

#### ○ INVESTISSEMENTS MATERIELS

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p><b>L'investissement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ne relève pas du fonctionnement courant de l'entreprise</b></li> <li>• <b>est un élément d'actif amortissable sur au moins trois ans</b></li> <li>• <b>est exploité sur le territoire francilien</b></li> <li>• <b>permet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise, ou</b></li> <li>- <b>un changement fondamental de l'ensemble du processus de production</b></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel, machine, équipement de laboratoire, moule, gros outillage et équipement de chantier, engin de manutention, convoyeur</li> <li>• Travaux directement liés à l'installation d'une nouvelle machine (dalle, ventilation, électricité, ... et nécessaire à son fonctionnement</li> <li>• Equipement informatique lié à l'outil productif (PC, scanner mobile)</li> <li>• Dépenses d'étude et de conseil liées à l'investissement (rédaction du cahier des charges)</li> <li>• Frais d'installation et de paramétrage</li> <li>• Modernisation d'un équipement pour en accroître les performances (revamping)</li> <li>• Aménagement d'un véhicule utilitaire pour les besoins de l'activité (agencement et équipement de véhicule atelier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit-bail</li> <li>• Location</li> <li>• Matériel mis en location</li> <li>• Matériel bureautique (PC, smart phone, tablette...)</li> <li>• Véhicule de transport</li> <li>• Démonstrateur /show room</li> <li>• Investissement de remplacement</li> <li>• Investissement de mise aux normes</li> <li>• Frais de formation</li> <li>• Coûts de maintenance</li> <li>• Frais de transport</li> <li>• Remise en état de fonctionnement</li> <li>• Acquisition de locaux et travaux</li> <li>• Biens consommables (matières 1eres, stocks, fournitures)</li> <li>• Petit outillage/petit équipement d'une valeur inférieur à 500 €</li> <li>• Acquisition d'entreprise ou de parts d'entreprise</li> </ul>

**FAQ :****Je souhaite acheter des moules qui seront utilisés par un sous-traitant situé en Île-de-France**

- Cette dépense peut être éligible car cet investissement matériel permet un accroissement de la production, est exploité dans un établissement francilien et est amorti sur au moins 3 ans. En revanche, la dépense est inéligible si le sous-traitant n'est pas situé en Île-de-France.

**Les serveurs (baies de stockage de données informatisées) que j'envisage d'acquérir seront localisés chez un data center/hébergeur hors Île-de-France**

- ⇒ Cette dépense est inéligible car l'hébergeur n'est pas situé en Île-de-France.

**J'ai prévu de développer une application pour donner accès à mes services/produits sur les appareils mobiles (smartphone, tablette...)**

- ⇒ Cette dépense peut être éligible si elle intègre un module de vente en ligne, de réservation, de simulation et si elle est gratuite.

**J'envisage d'installer une mezzanine pour intégrer une nouvelle ligne de production**

- ⇒ Cette dépense peut être éligible car elle est destinée à augmenter les capacités de production.

**J'envisage d'acquérir des équipements qui seront mis en location chez mes clients. J'ai besoin de faire des modifications importantes sur le parc de matériel/équipement mis en location chez mes clients**

- ⇒ Ces dépenses sont inéligibles car les matériels/les équipements seront loués

**J'ai besoin d'équiper mon entrepôt de stockage de racks et rayonnages**

- ⇒ Cette dépense peut être éligible car elle permet de modifier ma chaîne logistique.

**J'ai l'intention d'acquérir une machine d'occasion**

- ⇒ Cette dépense peut être soutenue dès lors qu'elle correspond aux investissements éligibles. Toutefois une vigilance particulière sera apportée aux conditions de garantie et d'acquisition.

**J'ai besoin d'installer un nouvel équipement sur ma ligne de production pour me conformer à la nouvelle réglementation**

- ⇒ Cette dépense est inéligible car il s'agit d'une modification réglementaire.

○ **INVESTISSEMENTS IMMATERIELS**

<b>Conditions d'éligibilité (cumulatives)</b>	<b>Exemples de dépenses éligibles</b>	<b>Exemples de dépenses inéligibles</b>
<p><b>L'investissement immatériel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ne relève pas du fonctionnement courant de l'entreprise</b></li> <li>• <b>est un élément d'actif amortissable sur au moins trois ans</b></li> <li>• <b>est exploité <u>exclusivement</u> au sein de l'établissement bénéficiaire</b></li> <li>• <b>permet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un accroissement ou une diversification de la production de l'entreprise, ou</b></li> <li>- <b>un changement fondamental de l'ensemble du processus de production</b></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement par un prestataire d'un ERP pour la gestion de la production, la gestion des ressources humaines...</li> <li>• Développement par un prestataire d'un logiciel de gestion de la relation client (CRM)</li> <li>• Licence de logiciel spécialisé</li> <li>• Dépenses d'étude et de conseil liées à l'investissement (exemple : rédaction du cahier des charges)</li> <li>• Site internet avec module de paiement en ligne, de réservation, de simulation</li> <li>• Frais d'installation et de paramétrage</li> <li>• Frais de migration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation du temps passé en interne pour développement en interne d'un logiciel</li> <li>• Licences de logiciels bureautiques (traitement de texte, système d'exploitation, ...)</li> <li>• Licence d'un logiciel non immobilisé (Saas)</li> <li>• Actualisation/mise à jour de logiciel</li> <li>• Frais de formation liés à l'investissement immatériel</li> <li>• Frais de maintenance</li> <li>• Frais de transport</li> <li>• Site internet vitrine</li> <li>• Acquisition d'entreprise ou de parts d'entreprise</li> </ul>

**FAQ :**

**Je souhaite acquérir un logiciel par abonnement mensuel (SaaS)**

⇒ Cette prestation est inéligible car un abonnement à un logiciel n'est pas un élément d'actif amortissable.

**Dans l'optique d'une acquisition de logiciel, je fais appel à une ESN qui va m'aider à définir mon besoin (définition du cahier des charges, des spécifications fonctionnelles...)**

⇒ Cette dépense, ainsi que l'acquisition du logiciel concerné, sont éligibles.

**J'envisage de faire un appel à un data center pour stocker mes données informatisées qui me propose un contrat de service et location**

⇒ Cette dépense est inéligible car la location relève du fonctionnement courant de l'entreprise.

**J'ai prévu de moderniser mon site internet et d'y ajouter de nouvelles fonctionnalités**

⇒ Cette dépense est éligible si elle est un élément d'actif amortissable pendant 3 ans minimum.

## **BREVETS**

<b>Conditions d'éligibilité (cumulatives)</b>	<b>Exemples de dépenses éligibles</b>	<b>Exemples de dépenses inéligibles</b>
<p><b>Les dépenses sont préalables au 1<sup>er</sup> dépôt de brevet ou à l'extension du brevet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil en propriété intellectuelle</li> <li>• Frais de traduction du brevet</li> <li>• Recherche en antériorité</li> <li>• Extension de brevet (entrée en phase nationale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôts d'autres titres de propriété intellectuelle (marques, dessin et modèle)</li> <li>• Annuités</li> <li>• Démarches juridiques en cas de litige</li> </ul>

### **FAQ :**

**Je prévois d'étendre un brevet, que j'ai déposé préalablement au dépôt de ma candidature, sur une nouvelle zone géographique**

- Cette dépense peut être éligible dès lors que cette extension est engagée postérieurement à la candidature



## B. CONSEIL

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<p><b>La prestation de conseil :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• est réalisée par un prestataire extérieur</li> <li>• est sans rapport avec les dépenses de fonctionnement courant</li> <li>• ne relève pas du développement technologique des produits ou services</li> <li>• donne lieu à la remise d'un rapport de restitution</li> <li>• ne fait pas l'objet d'une rémunération variable</li> <li>• ne dépasse pas une durée de mission de 12 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil en stratégie marketing et commerciale</li> <li>• Conseil financier (levée de fonds, audit financier, ...)</li> <li>• Conseil à l'élaboration du plan d'affaires</li> <li>• Etudes de marché</li> <li>• Conseil en organisation interne, industrielle, supply-chain ...</li> <li>• Conseil qualité : audit, mise en place d'un système de management de la qualité, préparation à une certification</li> <li>• Conseil en recherche de partenaires (sourcing fournisseurs, distributeurs...)</li> <li>• Conseil croissance externe (recherche de cibles, audit-due diligence...)</li> <li>• Conseil et études de cybersécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations de relation-presse</li> <li>• Publicité (achat d'espaces, mots clés, référencement)</li> <li>• Edition de supports de communication</li> <li>• Prestations de création graphique de packaging, de vidéo</li> <li>• Référencement internet</li> <li>• Prestations de chasseurs de tête</li> <li>• Formation, coaching</li> <li>• Externalisation du suivi comptable, de la gestion des ressources humaines, du développement produit...</li> <li>• Recours à un agent commercial</li> <li>• Formalités juridiques, statuts, PV d'AG, ...</li> <li>• Recherche de financement publics ou d'accompagnement aux marchés publics</li> </ul>

**FAQ :****Je vais faire appel à un consultant qui va m'accompagner dans l'élaboration et la mise en place de ma stratégie marketing/commerciale pendant 3 ans**

- ⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle s'apparente à une direction opérationnelle externalisée. Toutefois, la mission de définition de la stratégie marketing limitée à 12 mois peut être éligible sur présentation d'un rapport de fin de mission.

**J'envisage de recourir à une ESN pour une mission d'assistance technique pour mon SI**

- ⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle concerne le fonctionnement courant de l'entreprise.

**Je fais appel à un agence de communication pour produire un film vidéo de mes produits**

- ⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle concerne le fonctionnement courant de l'entreprise.

**Je fais appel à une expertise scientifique pour valider ou améliorer mes produits ou services**

- ⇒ La prestation est inéligible car elle relève du développement produit.

**Je m'engage dans une démarche de certification ISO 9001**

- ⇒ Les prestations du cabinet qui m'aide à préparer cette certification (audit, recommandation) sont prises en compte. En revanche, le coût de certification n'est pas assimilé à du conseil et n'est donc pas éligible.

**Je fais appel à un actionnaire de l'entreprise pour réaliser une mission de conseil**

- ⇒ La prestation est inéligible car il existe un lien d'intérêt avec le prestataire.

**J'envisage de confier la levée de fonds a un cabinet d'avocats**

- ⇒ Les prestations d'audit (due diligence) sont éligibles. Toutefois, les formalités juridiques, financières et comptables qui ont un caractère réglementaire ne sont pas éligibles.

**Je fais appel à un prestataire rémunéré pour m'aider à identifier des cibles de croissance externe. Sa rémunération comprend une base forfaitaire et une part variable**

- ⇒ Seule la partie fixe est éligible au soutien de PM 'up.

**Je fais appel à une agence de communication pour m'aider à définir et mettre en œuvre ma stratégie de communication**

- ⇒ Seule la phase correspondant à la définition de la stratégie de communication est éligible. La mise en œuvre de cette stratégie relève du fonctionnement courant et est donc inéligible.

**Je fais appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage**

- ⇒ Cette dépense relève de la catégorie investissement.

**Je souhaite souscrire à un abonnement qui donne un accès à un catalogue d'études en ligne avec une assistance**

- ⇒ Cette dépense est inéligible car il ne s'agit pas d'une mission de conseil spécifique et personnalisée pour l'entreprise

**Bonne pratique**

Pour que la dépense soit éligible, la prestation de conseil donne lieu à un rapport de fin de mission (livrable) Conformément aux normes des métiers du conseil, le rapport de fin de mission est présenté avec :

- Le titre de la mission,
- Le nom du consultant qui a réalisé la mission,
- Sa date de réalisation,
- Le nom de l'entreprise pour laquelle la prestation de conseil a été réalisée.

Il est vivement conseillé de fournir un devis de la prestation envisagée avec son dossier de candidature

## C. INTERNATIONAL

### ○ SALONS INTERNATIONAUX

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Salon à l'étranger ou de dimension internationale</b></li> <li>• <b>Première participation de l'entreprise au salon considéré</b></li> <li>• <b>L'entreprise est exposante</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Location et installation du stand</li> <li>• Frais de communication liés exclusivement au salon (sponsoring, réalisation et édition de supports de communication, publicité, relation presse...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée ou intervention sur un évènement dans lequel l'entreprise n'est pas exposante</li> <li>• Invitations pour des clients/prospects</li> <li>• Frais de transport (personne ou matériel)</li> <li>• Frais de bouche</li> <li>• Frais d'hébergement</li> </ul>

#### FAQ :

##### **Mon entreprise souhaite participer à un salon en France de dimension internationale**

⇒ Cette dépense est éligible, sous réserve que la stratégie de l'entreprise intègre une dimension internationale.

##### **J'ai prévu de faire appel à des hôtes pour le salon**

⇒ Cette dépense est éligible car elle concerne la gestion du salon.

##### **J'envisage d'acquérir des tablettes mobiles à l'occasion du salon**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car elle concerne des dépenses de bureautique (voir chapitre investissements).

##### **Mon entreprise souhaite effectuer ses premières participations aux salons Pollutec France et Pollutec Maroc**

⇒ Ces dépenses sont éligibles car il s'agit de salons distincts.

##### **Le salon auquel je souhaite participer prend la forme d'une convention d'affaires**

⇒ Cette participation est éligible car une convention d'affaires est assimilée à un salon.

##### **J'envisage de participer à un salon virtuel**

⇒ Cette dépense est éligible sous réserve que le salon concerne une clientèle internationale.

○ **VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE)**

<b>Exemple de dépenses éligibles</b>	<b>Exemples d'actions inéligibles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Indemnités et frais de protection sociale</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais liés à la domiciliation du VIE (location du bureau)</li> <li>• Frais liés au séjour du VIE (voyage, hébergement, frais de bouche)</li> <li>• Coaching du VIE</li> </ul>

**FAQ :**

**Je souhaite recourir à un stagiaire pour mon développement à l'international**

⇒ Un stagiaire n'est pas un VIE, cette action est donc inéligible.

**Je souhaite faire appel à un VIE pour ma filiale étrangère**

⇒ Cette dépense est éligible si la filiale n'a pas deux ans d'ancienneté dans le pays.

**J'ai prévu de renouveler mon VIE pour une nouvelle période**

⇒ Cette dépense est éligible dans la limite de 24 mois pour un VIE.

○ **CONSEIL A L'INTERNATIONAL**

<b>Conditions d'éligibilité (cumulatives)</b>	<b>Exemples de dépense éligibles</b>	<b>Exemples de dépense inéligibles</b>
<p><b>Se reporter à la rubrique « Conseil »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de développement international (plan d'affaires export)</li> <li>• Etudes de marché</li> <li>• Recherche de partenaires et prospects (1<sup>er</sup> contact, prise de rdv...)</li> <li>• Conseil juridique pour l'implantation sur un nouveau marché international (adaptation des clauses contractuelles, CGV, CGU, 1<sup>re</sup> rédaction des statuts, contrat de travail type...)</li> <li>• Accompagnement pour une certification/une homologation à l'international</li> <li>• Frais de traduction et d'adaptation des sites internet au marché local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de création et d'animation de réseaux de distribution</li> <li>• Commission sur CA apporteur d'affaires (agent commercial)</li> <li>• Frais de fonctionnement de bureaux ou filiales commerciales (loyers, actes de gestion courante)</li> <li>• Frais de recrutement</li> <li>• Frais administratif de certification</li> </ul>

**FAQ :**

**Je souhaite être accompagné afin de me mettre en conformité avec la législation d'un pays étranger**

⇒ L'action de recours à une prestation de conseil en vue d'une certification de mise en conformité avec la réglementation locale (plus restrictive ou différente de la législation française) est éligible.

**Je souhaite faire une étude de marché pour ma filiale étrangère**

⇒ Cette dépense est inéligible car il s'agit de dépenses internationales pour la filiale étrangère.

## RECRUTEMENTS DE CADRES

Conditions d'éligibilité (cumulatives)	Exemples de dépenses éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recrutement en CDI sous statut cadre</b></li> <li>• <b>Fonction nouvelle permettant d'améliorer la structure d'encadrement (cadre structurant)</b></li> <li>• <b>L'établissement employeur est en Île-de-France</b></li> <li>• <b>Promotion interne admise sous réserve que la personne promue soit remplacée en CDI au même niveau de qualification</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur(trice) général</li> <li>• Directeur(trice) des ressources humaines</li> <li>• Directeur (trice) administratif et financier</li> <li>• Directeur (trice) de production</li> <li>• Responsable qualité – RSE</li> <li>• Directeur (trice) commercial(e)</li> <li>• Responsable marketing</li> <li>• Directeur (trice) export</li> <li>• Directeur(trice) technique</li> <li>• Responsable de la Sécurité Informatique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur(trice) ou responsable R&amp;D</li> <li>• Remplacement d'un salarié ayant quitté l'entreprise</li> <li>• Recrutement de cadres intermédiaires, encadrement de proximité</li> <li>• Recrutement de fonctions déjà fortement pourvues au sein de l'entreprise</li> <li>• Frais de recrutement (cabinet de recrutement, chasseur de tête...)</li> </ul>

### FAQ :

**Je compte solliciter le soutien de PM'up Relance pour un poste qui serait occupé par un actionnaire**

⇒ Cette dépense est inéligible car il y a un lien d'intérêt.

**Je souhaite recruter un cadre structurant dont le lieu de travail est basé en dehors de l'Île-de-France**

⇒ Cette dépense peut être éligible à condition que le Siret de l'employeur soit en Île-de-France.

**Je souhaite recruter un Directeur export basé en Allemagne en contrat local**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car l'employeur n'est pas basé en Île-de-France.

**Je souhaite recruter un nouveau développeur Full stack pour compléter l'équipe. Il sera rattaché au Directeur technique**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car la fonction est déjà pourvue dans l'entreprise. Par ailleurs, le poste n'est pas structurant puisqu'il reporte au Directeur technique.

**Je souhaite recruter un ingénieur projet pour développer un nouveau produit**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car il s'agit d'une fonction R&D.

**J'envisage de recruter un nouveau collaborateur qui sera cadre dans 12 mois**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible. La dépense pourra être éligible lorsque le collaborateur deviendra cadre.

**Je souhaite recruter un premier commercial/ un premier chargé de communication qui reporte directement à la Direction générale**

⇒ Cette dépense est éligible car la fonction rattachée à la Direction générale est considérée comme structurante. Elle n'est pas éligible s'il elle reporte à un Directeur commercial /marketing.

**Je souhaite solliciter PM'up pour le recrutement d'un cadre structurant auquel j'ai envoyé une promesse d'embauche avant la date de dépôt de la demande d'aide**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car l'aide n'est pas incitative (engagement antérieur au dépôt de dossier).

### 3. Autres dépenses

○ **TRANSFORMATION NUMERIQUE – CYBERSECURITE**

Objectifs	Exemples d'actions éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<b>Acquisition et accompagnement à l'intégration de nouveaux outils numériques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements logiciels métiers, ERP, CRM, CAO</li> <li>• Investissements logiciels spécifiques (back up serveur)</li> <li>• Investissements site e-commerce, Intranet, réseaux et infrastructures, imprimante 3D</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement mensuel/annuel à des logiciels</li> <li>• Mise à jour/upgrade des logiciels</li> </ul>
<b>Appui à l'élaboration de la stratégie digitale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil en stratégie de communication cross-media et web social</li> <li>• Recrutement d'un(e) responsable digital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Référencement internet (achat de mots clés)</li> <li>• Bilan de campagne internet</li> </ul>
<b>Sécurité et protection des systèmes d'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude et conseils</li> <li>• Audit de cybersécurité</li> <li>• Logiciels de sécurité, de prévention, de détection</li> <li>• Directeur (trice) cybersécurité</li> <li>• Responsable de la sécurité des systèmes d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abonnement mensuel/annuel à des logiciels</li> </ul>



○ **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**

Objectifs	Exemples d'actions éligibles	Exemples de dépenses inéligibles
<b>Optimisation énergétique et environnementale des process et équipements industriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes environnementales</li> <li>• Etude bilan carbone</li> <li>• Conseil pour la mise en place d'un système de management environnemental</li> <li>• Investissements visant à réduire les consommations énergétiques des équipements, les polluants et déchets de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de sensibilisation et de formation</li> <li>• Investissements d'optimisation énergétique des bâtiments ou des véhicules</li> </ul>
<b>Optimisation du cycle de vie des produits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil et investissement pour la mise en place d'une démarche de recyclage</li> <li>• Analyse du cycle de vie produit</li> <li>• Conseil pour la mise en place d'une démarche d'écoconception, de réemploi</li> </ul>	

**FAQ :**

**J'ai prévu d'acquérir un véhicule électrique /hybride**

- ⇒ Cette dépense est inéligible au financement PM'up. Toutefois, des aides régionales peuvent être sollicitées pour le financement des véhicules propres <https://www.iledefrance.fr/acquisition-de-vehicules-propres-par-les-professionnels-franciliens>.

**Concernant les dépenses d'investissements et de conseil liées à l'environnement, des aides régionales et nationales peuvent être sollicitées selon leur nature**

Dépenses de transition écologique et énergétique des bâtiments :  
<https://www.iledefrance.fr/production-de-chaleur-renouvelable-et-reseaux>  
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>

Dépenses d'économie circulaire et la valorisation des déchets :  
<https://www.iledefrance.fr/zero-dechet-et-economie-circulaire>

Dépenses d'énergie renouvelable et électrique :  
<https://www.iledefrance.fr/developpement-des-energies-renouvelables-electriques>

○ **QUALITE DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Objectifs	Exemples d'actions éligibles	Exemples d'actions inéligibles
<b>Amélioration du bien-être au travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil RH (prévention des risques psycho-sociaux, amélioration des conditions de travail</li> <li>• Conseil pour la mise en place d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences...</li> <li>• Conseil pour la mise en place d'un système de management qualité de vie au travail</li> <li>• Investissement lié à la réduction de la pénibilité au travail et des troubles musculosquelettiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de sensibilisation et de formation</li> <li>• Investissement lié à l'adaptation/l'aménagement d'un poste de travail d'une personne en situation de handicap</li> </ul>
<b>Amélioration de la qualité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil en vue d'une labellisation ou d'une certification qualité</li> <li>• Recrutement d'un(e) responsable Qualité Sécurité Environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de l'organisme certificateur</li> <li>• Audit en vue du renouvellement de la certification</li> </ul>

**FAQ :**

**Je voudrais acquérir des équipements individuels pour mes salariés afin de prévenir les troubles musculosquelettiques**

⇒ Cette dépense peut être éligible

**J'envisage de souscrire un abonnement à un service en ligne accessible à mes salariés afin d'accompagner leur bien-être au travail (gestion du stress, santé mentale, nutrition, coaching sportif...). J'envisage de souscrire un abonnement à un service en ligne accessible à mes salariés afin de les accompagner dans leur mobilité professionnelle**

⇒ Ces dépenses sont inéligibles car il s'agit de dépenses de coaching/formation. En revanche, une étude pour évaluer la qualité de vie au travail peut être éligible

**Je souhaite acquérir des sièges ergonomiques pour mes développeurs**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible. Toutefois, des aides de la CRAMIF peuvent être sollicitées pour le financement des équipements et l'accompagnement en faveur de la prévention des risques professionnels.  
<https://www.cramif.fr/aides-financieres-tpe-pme>

**Je souhaite solliciter une entreprise d'accompagnement à la qualité de vie au travail pour obtenir leur label**

⇒ Cette dépense n'est pas éligible car le label n'est pas décerné par un organisme de certification indépendant